

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 JUILLET 2026

Étaient présents :

Mesdames Catherine QUÉRU, Claudine BURBAN, Katia DROUART, Noémie SANCHEZ, Lydia CHARRIEAU, Cindy MAUGER et Messieurs Denis PINEAU, Eric RAY, Kilian BROCHARD, Thomas AUGE, et Victor TODESCHINI.

Mme Stéphane BROCHARD donne procuration à Mr Kilian BROCHARD.

Mme Danielle HERISSE donne procuration à Mme Katia DROUART.

Mme Alexia BODEREAU donne procuration à Mr Victor TODESCHINI.

Absent : Dany DUPUY.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric RAY.

Lecture du Procès-Verbal des réunions du 12 Juin 2026 : approuvé à l'unanimité.

Demande de rajout d'une délibération pour tarif complémentaire pour la location de la salle socioculturelle à des professionnels requeillois pour une réunion de courte durée (3 heures maximum) : 100 € : vote unanime.

Délibération pour l'adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal :

Il convient d'établir les modalités de fonctionnement du conseil municipal quant aux réunions (délai de convocation, ordre du jour, tenue des séances, déroulement des débats, votes ...) ainsi qu'à la composition des diverses commissions.

Vote unanime pour le projet de rédaction proposé.

Délibération pour le projet de règlement intérieur du Personnel Communal

Il convient d'établir les modalités d'organisation du travail (temps de présence et d'absence), d'utilisation des locaux et des équipements, de définir les modalités en matière d'hygiène et de sécurité et de déterminer la mise en œuvre dudit règlement.

Différents sujets font l'objet de votes et de délibérations :

- Modalités d'acquisition des heures de récupération : par 10 Voix Pour, 2 Voix Contre et 2 Absentions, il est décidé qu'1 heure supplémentaire engendre 1 heure de récupération. Aucune majoration n'est accordée pour le dimanche, les jours fériés ou les heures réalisées la nuit (entre 22 h et 7 h). La demande de récupération doit être effectuée au moins 48 heures avant la date d'absence souhaitée.
- Organisation du Service Minimum d'Accueil (S.M.A.) et adaptation du service de restauration scolaire en cas de mouvement de grève : de façon unanime, l'assemblée délibérante fixe les conditions d'organisation du S.M.A. ainsi que du maintien de la restauration scolaire dans la mesure des moyens humains disponibles en cas de grève.
- Adhésion au service d'assistance du Psychologue du travail : de façon unanime, le conseil municipal autorise le Maire à signer, avec le Centre de gestion de la Sarthe, la convention d'adhésion à ce service

(la collectivité étant tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail).

- Adhésion au dispositif de signalement proposé par le C.D.G. 72 : de façon unanime, le conseil municipal autorise le Maire à signer, avec le Centre de gestion de la Sarthe, la convention d'adhésion à ce service (la collectivité ayant l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement afin de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes de harcèlement, de discrimination, d'acte de violence ou d'agissements sexistes).
- Discussion au sujet de la nomination d'un Agent de Prévention parmi le personnel communal : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité ne dispose plus d'agent de prévention et qu'il convient d'envisager la nomination de cet agent dès que possible.
- Désignation d'un A.C.F.I. par convention avec le CDG 72 : de façon unanime, le conseil municipal mandate le Maire pour solliciter le CDG 72 pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Formation d'Inspection (A.C.F.I.) ; agent en charge de contribuer, dans le cadre de la santé et la sécurité au travail, à une meilleure connaissance du niveau de sécurité dans la collectivité.

Délibération pour la convention de maintenance avec la SEAM

Une convention de maintenance, d'entretien et d'astreintes pour la station d'épuration et le poste de relevage existe, depuis le 1er janvier 2016, avec la SEAM sur la base d'un passage une fois par mois. Afin de garantir la bonne gestion et un suivi rigoureux des ouvrages mais également de libérer du temps aux agents techniques qui interviennent actuellement sur ces équipements, le conseil municipal, unanime, accepte le nouveau devis établi par la SEAM pour une prestation d'un passage une fois par semaine (avec tous les contrôles et analyses nécessaires). La prestation s'élève, pour l'exercice 2026, à 8 250 € HT.

Délibération pour les Repas à domicile

Il est rappelé qu'une participation forfaitaire de 6 € par repas est prise en charge par la Commune pour les bénéficiaires des repas à domicile.

Mais, le conseil municipal, Par 11 Voix Pour et 3 Voix Contre, décide que ce service s'adresse aux personnes en difficulté physique, morale ou mentale ; de plus les bénéficiaires doivent avoir une attache fiscale avec la commune.

Désignation d'un Référent déontologue

Le conseil municipal, unanime, désigne Monsieur Jean-Marie BRIGANT comme référent déontologue dont la mission consiste à apporter, à tout élu local, les conseils utiles au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local.

Délibération pour Déclaration d'Intention d'Aliéner

- 13, rue Jules Ferry : 14 Voix Contre

Retour des différentes commissions

- **TRAVAUX :**

- Monsieur Denis Pineau informe que la commission a travaillé sur le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire. Il rappelle qu'un audit énergétique a été réalisé en 2022 et confirme qu'au vu des conclusions une importante économie d'énergie pourrait être réalisée. Mais, il souhaite connaître la volonté de l'assemblée délibérante quant à la poursuite de ce projet. Par 14 Voix Pour, le conseil municipal mandate la commission pour la poursuite.
- Monsieur Kilian Brochard présente à l'assemblée 2 projets d'aménagement de jeux pour enfants (1 près du Mille Club et 1 au City stade) ainsi que le coût financier (environ 15 000 € et 34 500 €). Une étude financière est nécessaire puisque ces investissements ne sont pas inscrits au budget 2026.

Questions diverses

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 11 septembre 2026 à 20 heures.

Le 13/07/2026 : Repas à Château l'Hermitage ; le feu d'artifice est annulé en raison de la canicule.

Le 14/07/2026 : Commémoration du 14 Juillet.

La séance est levée à minuit.

Le Maire
Catherine QUERU

Le Secrétaire de séance
Eric RAY



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Eric Ray, the secretary of the session.